

**Délibération n° 32/ 2024**

**OBJET :**

**MODALITÉS D'ACCÈS AU  
SYSTÈME D'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
INFOGÉO28 DE TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE EURE ET LOIR**

--

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :

5 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze Décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Janine CHEUL, Danielle BENOIST et Messieurs, Didier VERNIOL, Thierry GARNIER, Serge DROIT, et David CHOLLEY

Étaient absents excusés : Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir donné à Mr Droit) et Fabrice TANTY (pouvoir donné à Mr Boutin)

Etaient absents non excusés : Madame Cécile DE BEIR

Monsieur Thierry GARNIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que Territoire d'Énergie Eure-et-Loir met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Au regard de la réglementation relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et afin d'obtenir les droits d'accès qui lui sont personnels, chaque utilisateur du Système d'Information Géographique Infogéo28 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir doit nous transmettre son propre acte d'engagement de confidentialité signé par lui-même et le représentant légal de l'organisme. La collectivité, la personne morale, ne peut disposer de droits d'accès pour elle-même.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une convention avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ**

- se déclare favorable à l'accès de la commune de Chartainvilliers à la plateforme informatique Infogéo28,
- approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document,
- s'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO),
- s'engage à informer Territoire d'Énergie Eure-et-Loir en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20241212-32-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Et de sa publication

